

EXTRAIT DU REGLEMENT FEI 2020 CATEGORIE PONEY



A partir du 1^{er} janvier 2020

Les poneys ayant déjà été mesurés en CSIP-CCIP-CDIP-CAIP et championnats FEI correspondants, par 2 vétérinaires toiseurs FEI au cours des saisons 2017-2018-2019 vont se voir délivrer un certificat de toisage FEI à vie.

Les poneys n'ayant jamais été enregistrés auprès de la FEI (pas de licence FEI 2019 ou antérieur) devront être mesurés ($\leq 149,9$ cm) lors d'une session FEI de toisage hors compétition, avant de pouvoir participer en CSIP-CCIP-CDIP-CAIP. Parmi ces poneys, ceux de 8 ans et plus recevront un certificat de toisage à vie, ceux plus jeunes recevront un certificat temporaire de 15 mois.

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 - Période de transition

Les poneys déjà enregistrés FEI (licence FEI 2019 ou antérieure) mais ne disposant pas encore d'un certificat de toisage FEI pourront concourir en CSIP-CCIP-CDIP-CAIP jusqu'à fin 2022 sans obligation de certificat de toisage FEI.

Néanmoins au cours de cette période, tous les poneys sélectionnés aux Championnats d'Europe Poneys CSO-DRE-CCE, Finales de Coupe des Nations CSO Poneys FEI et Finales du Pony Jumping Trophy seront toisés sur ces événements, selon la règle de toisage en compétition telle qu'appliquée jusqu'en 2019, soit 151 cm maximum tolérance incluse. Ils se verront attribuer un certificat de toisage correspondant à leur âge tel que précisé précédemment.

A partir du 1^{er} janvier 2023

Tous les poneys auront besoin d'un certificat de toisage FEI afin de pouvoir envisager participer à un CSIP-CCIP-CDIP-CAIP.

Tous les poneys n'ayant pas encore de certificat de toisage FEI sur la base des scénarios présentés précédemment, devront en obtenir un en participant à une session de toisage FEI hors compétition, $\leq 149,9$ cm.

Retrouvez l'intégralité des informations FEI à ce sujet en cliquant [ICI](#)

Retrouvez la liste des poneys bénéficiant d'un certificat à vie de toisage FEI en cliquant [ICI](#)